Votre conseiller en évolution professionnelle

C'est un conseiller qui vous aide pour votre projet d'évolution professionnelle et vous accompagne dans vos démarches.

L'organisme à qui vous adresser pour demander à bénéficier d'un conseil en évolution professionnelle dépend de votre situation et de votre localisation.

Pour les personnes en activité (salarié dans le secteur privé ou associatif, indépendant ou en profession libérale)

Pour les régions suivantes :

- en Auvergne-Rhône-Alpes,
- en Bourgogne Franche Comté,
- en Guadeloupe,
- en Grand-Est,
- en Nouvelle-Aquitaine,
- à Mayotte.
- en Occitanie.
- en Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Contactez les Centres Interinstituionnels de bilans de compétences (CIBC) : par internet : http://cibc.net/ ou par téléphone : 04 70 98 12 83 ou par courriel : contact@cibc.net

Pour les régions suivantes :

- en Bretagne,
- en Normandie.
- en Pays de Loire,

Contactez Catalys : par internet : https://www.catalys-conseil.fr/contact/ ou par téléphone : 02 99 14 73 73

Pour les régions suivantes :

- en Centre-Val de Loire,
- en Ile-de-France,
- en Hauts-de-France.

Contactez Tingari : par internet : https://tingari.fr ou par téléphone : 01 44 69 80 90 ou par courriel : contact@tingari.fr

Pour la Martinique,

Contactez Aksis: par internet:

https://www.aksis.fr/nos-agences/?zoom=11&is_mile=0&directory_radius=50&address=Martinique&directory_radius=50¢er=14.641528%2C-61.024174&address_type= ou par téléphone : 05 96 52 66 46 ou par courriel : sas.aksis@aksis.fr

En Guyane et à La Réunion, l'opérateur sera désigné dans quelques semaines. En attendant, renseignez-vous auprès de Pôle emploi.

Si vous êtres cadres

Vous pouvez également contacter l'APEC https://www.apec.fr/tous-nos-services/rencontrer-nous.html